

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2587

Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Retraitee
SARHANI Khadija

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

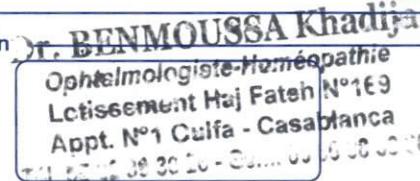
Tél. : 06.61.14.62.28

Total des frais engagés :

300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/01/2021

Nom et prénom du malade : Sarhani Khadija Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

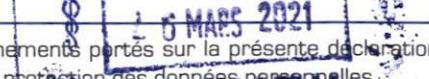
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/01/21		0,450	200 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANNEXE 2 - AVIS DE TARIFICATION			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Dr. G. Al-Hayek Optique & Optométrie Avenue de Casablanca 10521 Casablanca Tunisie 0975 00 00 00 0521 22 22 22 10/01/2011	10/01/2011					Mémoire de l'œil 4000.00

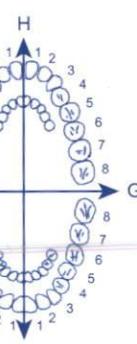
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'exploration.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION



The diagram illustrates the dental arches with numbered teeth (1 through 8) and directional arrows. The top arch has an arrow pointing upwards labeled 'H'. The bottom arch has an arrow pointing downwards labeled 'B'. To the left of the arches is an arrow pointing to the left labeled 'D'. To the right of the arches is an arrow pointing to the right labeled 'G'.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

OPTIQUE BEAUSÉJOUR



Latifa EL GOURAINI
Opticienne - Optométriste

26 Avenue Omar Al Khayam
Galerie Beausejour - Casablanca
Tél.: 0522 23 44 27

I.F.; 51102063 - PAT: 34800565 - R.C : 254026

CNSS: 2627737 - ICE: 001080780000032

INPE: 095000840

M: SARHANI

Chadije

Dr: BENAOUISSA

Le: 10/03/2021

FACTURE 0004363

FOURNITURES	N° DE NOMENCLATURE CORRESPONDANT A LA PRESCRIPTION	MONTANT
MONTURE		500,00
OD	<ul style="list-style-type: none"> - Verre torique ✕ - Verre sphérique - Minéral - Organique ✕ 	1750,00
OG	<ul style="list-style-type: none"> - Verre torique - Verre sphérique ✕ - Minéral - Organique ✕ 	1750,00

(T.V.A. 20% Incluse) **TOTAL:**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre mille dirhams

EL GOURAINI Latifa

Opticienne - Optométriste

« Optique Beauséjour »

26 Avenue Omar Al Khayam

Tél: 0522 23 44 27 Casablanca

I.F.; 51102063 - PAT: 34800565

CNSS: 2627737 - ICE: 001080780000032

INPE: 095000840

Dr BENMOUSSA Khadija

Chirurgie et Maladies des Yeux

- Cataracte par phacoémulsification
- Strabisme - Glaucome - voies lacrymales
- Contactologie - Angiographie - Laser

Homeopathie

Diplomée de la faculté de médecine
et de pharmacie - Casablanca



الدكتورة بنموسى خديجة

جراحة و طب العيون

- الجلاة - الغول - المياه الزرقاء
- مسالك الدموع - العدسات الاصنفية
- الليزر - تصوير الشبكية

الطب المثلي

خريجة كلية الطب والصيدلة
الدار البيضاء

Sur rendez-vous زيارة بالموعود

Casablanca, le :

27 janvier 2021

Mme SARHANI KHADIJA

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets, Amincis, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 2.50 (- 0.50 à 60°)
OG = + 2.25

VP : ODG = Add : + 2.50

94.00

1/ XAILIN HA

1 goutte 4 fois/ jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

2/ XAILIN NIGHT

1 application au coucher, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

83.00

177.00

Dr. BENMOUSSA Khadija
Ophtalmologiste-Homéopathie
Lotissement Haj Fateh N°169
Appt. N°1 Califa - Casablanca
Tél. 05 22 89 36 20 - GSM: 06 66 38 53 36